

DES JEUNES, DE CERTAINS JEUNES UN BOULEVERSEMENT DE NOTRE TEMPORALITÉ SOCIALE

EN CETTE DERNIÈRE PARTIE du vingtième siècle, les jeunes sont une des cibles privilégiée des interventions de l'État et des collectivités locales. Les politiques sociales, les politiques de formation professionnelle, les interventions publiques sur le marché du travail, les politiques de la ville, les politiques de santé publique, etc... focalisent leurs interventions sur cette catégorie de la population qui par ailleurs, d'un point de vue démographique, occupe proportionnellement une place qui se réduit.

Dans le même temps, la définition de la jeunesse, celle de ses bornes est devenue très fragile. Depuis le début des années quatre-vingts, nous sommes passés d'une définition de la jeunesse faisant du passage 18-21 ans une limite cohérente par rapport aux interventions des diverses instances de socialisation, à une définition judiciaire gardant la borne de 18 ans (civil et pénal), à une autre administrative - devenue opératoire à la fin des années quatre-vingts (vote de la Loi sur le RMI) - qui limite de nombreuses interventions sur fonds publics à 25 ans ; enfin aujourd'hui, certaines interventions sociales et de nombreuses études fixent la frontière à l'âge de 30 ans (cf. la dernière enquête de l'INSEE sur les jeunes -1994).

Les difficultés rencontrées par les jeunes pour s'introduire sur le marché du travail à partir des années soixante-dix ont joué un grand rôle dans ces variations globalement orientées vers une progression de l'âge « état civil » retenu pour fixer le terme de la jeunesse dans une trajectoire biographique, mais socialement cette définition n'a pas comme seule référence l'état civil. **La jeunesse est également une position économique, sociale et politique définie par des différences de statut qui sont à l'origine de relations conflictuelles s'apparentant à « une lutte des places ».**

PAS TOUS LES JEUNES

Posée en ces termes, la définition de la jeunesse, celle de ses limites se construisent en relation avec celle de l'âge adulte, de son statut et de ses attributs. De plus les interventions publiques évoquées fixant différentes bornes ne concernent pas tous les jeunes. Sont particulièrement visées les catégories de jeunes qui aujourd'hui, sont au centre des luttes pour un accès au marché du travail peu ou pas qualifié : **les jeunes les moins formés.**

La reconnaissance de cette population spécifique de jeunes s'opéra grâce à la création d'une nouvelle catégorie administrative : les jeunes en difficulté, pas suffisamment « handicapés » et trop nombreux pour faire l'objet d'une prise en charge purement sociale, pas assez « stables » pour bénéficier d'une formation professionnelle traditionnelle ¹.

À la fin des années soixante-dix l'émergence sur la scène sociale de ce nouveau public entraîna une autre répartition des rôles et des compétences. Prenant appui sur cette nomenclature se mettent en place des politiques alternatives liées à l'insertion. Ce nouveau secteur « social » concernant l'accompagnement, la prise en charge

de ces « jeunes » - officiellement, aujourd'hui, de ceux âgés de 16 à 25 ans - se structurera, se stabilisera au long des années quatre-vingts.

UN BROUILLAGE DES CATÉGORIES

Avec l'émergence de ces nouveaux dispositifs, valant implicitement reconnaissance publique d'une nouvelle donne économique et sociale, « les jeunes » ne pouvaient plus être définis exclusivement, comme durant les « trente glorieuses », par une situation de triple exclusions : marché du travail, marché du logement, marché matrimonial. En terme de situation, les autres (les plus de 25 ans) sont, pour une partie d'entre-deux, dans la même situation de triple, double ou simple exclusion. Dans ces conditions, **une définition par la situation, le statut face à ces trois marchés n'est plus opérante.** « Les jeunes d'aujourd'hui », ceux dont on parle, ceux qui alimentent les discours et qui donnent forme aux politiques publiques, ne se définissent-ils pas uniquement par leur présence ou leur absence dans un dispositif d'insertion à partir du moment où il est réservé à cette classe d'âge ? Mais, quelle est la valeur descriptive d'une telle définition lorsque d'autres procédures qui s'adressent à des adultes (cf. le RMI) démontrent que cette approche n'est plus exclusive d'une classe d'âge ?

Aujourd'hui, le problème n'est pas/plus uniquement celui des « jeunes ». **Ce qui est en cause, c'est la possibilité de définir la situation, les attributs de l'adulte.** Depuis une vingtaine d'année, les « jeunes » ont eu accès à des statuts, à des droits, à la consommation, à l'information... qui étaient réservés aux « adultes » alors que, par exemple, la formation (le temps de formation) et le statut afférent qui étaient réservés à cette classe d'âge font partie intégrante d'une activité, d'un statut d'adulte, etc...

Ces brouillages, ces changements et de nombreux autres font que l'opposition jeune/adulte en termes de situation, de statut n'est plus opérante.

Actuellement, toutes les valeurs, les systèmes de référence de la normalité gardent l'activité professionnelle comme base. La logique actuelle des principales politiques d'insertion est toujours explicitement liée au modèle de la formation en l'attente de l'occupation d'un travail salarié dont la définition et le rôle social n'ont pas changé. L'accès à l'âge adulte, à son statut s'opère toujours par l'inscription dans une activité salariée (pour les hommes exclusivement, pour les femmes ² de plus en plus fréquemment). **Comment se construire une identité, une position sociale, en l'absence d'une activité salariée ?**

Cette remise en cause, ces questions ne concernent pas uniquement la jeunesse, pas plus qu'elles ne concernent la seule étude ou reconnaissance « des valeurs des jeunes » même si aujourd'hui, cette classe d'âge semble être la plus opposée à la situation actuelle, la plus proche de l'explosion ³. Cette position particulière résulte



d'une différence conjoncturelle avec les plus âgés. Ces derniers, même s'ils reconnaissent cette phase socialement négative de transition, sont/ont été socialisés (aujourd'hui et encore pour un temps majoritairement) par l'inscription dans un travail salarié.

Une des différences souvent mise en avant pour caractériser la situation de la jeunesse actuelle serait l'allongement du temps d'attente, d'errance ou de formation, entre la sortie de la scolarité et l'insertion dans le premier emploi salarié. Aujourd'hui la définition « physique » de cette classe d'âge serait, selon les différentes approches proposées, 16 ans - 30 ans. Cette notion a-t-elle encore un sens, une utilité pour l'analyse lorsque la définition d'une telle plage de temps couvre près de 40 % de la durée officielle de la vie active ?

Cet allongement de la durée du temps d'inactivité professionnelle est tel qu'il ne peut servir à définir une classe d'âge. D'autant plus qu'on note également pour les plus âgés, un net allongement de la période d'inactivité professionnelle, de ce temps intermédiaire, de transition entre l'emploi salarié et la retraite.

La rupture du schéma linéaire lié à la notion d'intégration : formation / production / repos, ne permet plus d'attribuer à la jeunesse, une place, une situation sociale spécifique. **Les situations d'inoccupation**, de formation, d'attente d'un emploi, d'insertion dans un emploi salarié « traditionnel », d'occupation d'emploi précaire, de recherche d'emploi, d'attente d'emploi d'utilité sociale... d'errance, de rupture, d'expérimentation, d'occupation de lieux intermédiaires, d'absence de statut... **ne sont plus liées à un âge défini**. On constate une circulation plus ou moins aléatoire (selon le niveau de formation, l'âge, le sexe, l'origine sociale) entre les mêmes positions : une succession de courts cycles - sans continuité obligatoire entre eux - d'occupation de postes de travail précaires ponctuée par des périodes de non travail salarié. **Ces cycles font que des personnes d'âges et de situations différentes se retrouvent dans des positions sociales semblables**. À chaque âge correspond plus une situation socialement précise. Si nous développons ici plus particulièrement les problèmes liés au marché du travail, il faut être conscient que nous retrouvons le même type de problème au niveau du marché matrimonial ou au niveau du marché du logement. L'identification de la personne, de son statut, de sa position sociale ne peut plus se faire en référence à l'âge... Un bouleversement de notre temporalité sociale.

Dans les conditions sociales et économiques que nous connaissons, le problème ne serait pas tant la multiplication du nombre des chômeurs, l'allongement des périodes d'inactivité professionnelle que l'absence de circulation, la rigidification des frontières entre des positions, des statuts qui génèrent de multiples « exclusions ». Les mêmes personnes sont toujours dans les mêmes positions précaires sans qu'une mobilité vers une stabilité, toujours valorisées socialement, puisse être espérée. Cette fermeture, cette absence de perspective fait que les systèmes normatifs autonomes se multiplient

sans relation les uns avec les autres, sans passage possible, sans transition. Une société éclatée en de multiples sous-groupes dont les principales valeurs ne sont ou ne seraient plus congruentes à un niveau supérieur d'agrégation. Plus de modèle unique, mais une société rigidifiée, ordonnée, fermée sur deux, trois, quatre modèles autonomes et localisés.

Dans ces conditions nouvelles, une « autre » politique, permettant de lutter contre la multiplication de ces pôles autonomes, serait d'établir des passerelles, de réduire les frontières, de dépasser les rigidités, de multiplier les passages afin que chacun puisse occuper alternativement ces différentes positions qui ne seraient plus ainsi stigmatisées et éviter, par ces circulations, les assignations à résidence actuelles. ■

Francis BAILLEAU,
Sociologue CNRS
Grass-Iresco

1 • B. SCHWARTZ jouera un rôle moteur, au début des années quatre-vingts, dans cette réorganisation des compétences entre les administrations traditionnelles.

B. SCHWARTZ, « *l'insertion professionnelle et sociale des jeunes* », Ed. La documentation française, Paris, 1981.

2 • F. BATTAGLIOLA, E. BROWN et M. JASPARD, « *précarité d'emploi et itinéraires de transition à l'âge adulte* », in Recherches et prévisions, revue de la CNAF, n° 40, Paris juin 1995, p. 45-46.

3 • Francis BAILLEAU, « *Les mutations désordonnées de la société française* », in La Recherche, n° 232, mai 1991.

